



DGEC/SD2/2A
Exploration et production hydrocarbure
COURRIER ARRIVÉ

12 MAI 2021

218/2021/05/023

A Madame la Ministre de la Transition écologique et
solidaire,
Ministère de la Transition écologique et solidaire

Direction Générale de l'Énergie et du Climat,
Bureau des Ressources Énergétiques du Sous-sol
DE/SD2/2A
92055 LA DEFENSE Cedex

Tour Pascal
92055 Paris-La-Défense-Cedex
À l'attention de Madame Armelle BALIAN

Strasbourg, 10 mai 2021

Affaire suivie par Joanne Jung

E-mail : joanne.jung@es.fr

RAR 1A 161 868 5894 6

Nos réf. : ES_WISS_R2

Objet : *Demande de prolongation du Permis Exclusif de Recherches de gîtes géothermiques à haute température (Permis M) dit « Permis de Wissembourg ».*
Dossier d'instruction de la demande.

Madame la Ministre,

Je, soussignée Béatrice PANDELIS, Directrice Générale Déléguée de la société Électricité de Strasbourg S.A., ayant son siège social à Strasbourg (67932), ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles du Code minier L142-1 et suivants, ainsi qu'aux articles 46 et suivants du décret 2006-648, l'octroi d'une deuxième prolongation du Permis de Recherches de gîtes géothermiques à haute température dit « Permis de Wissembourg » dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

1. La prolongation sollicitée porte sur une partie réduite du périmètre initial du Permis dit de WISSEMBOURG, soit une superficie de 87 km² environ, entièrement située dans le département du Bas-Rhin (67) et compris dans un périmètre délimité par les points

Électricité de Strasbourg SA
S.A. au capital de 71 693 860 Euros
26, boulevard du Président Wilson F-67932 Strasbourg-Cedex 9
RCS Strasbourg B 558 501 912 APE 3513Z
N° d'identification intracommunautaire (TVA) FR 13 558 501 912
Tél + 33 (0) 3 88 20 60 20 Fax + 33 (0) 3 88 20 60 10
www.es.fr

Demande de 2^{ème} prolongation du Permis Exclusif de Recherches dit « Permis de Wissembourg »
Dossier d'instruction de la demande
ES_WISS_R2



A, B, C, D, E, F suivants, donnés en coordonnées Latitudes/Longitude en coordonnées géographiques (en degrés, minutes, secondes) exprimées dans le système géodésique RGF93.

Référence des points	Coordonnées sexagésimales "degrés-Minutes-secondes dans le système RGF93 méridien d'origine "Greenwich"	
	Latitude	Longitude
A	49°02'30,01" N	7°55'07,37" E
A-B	Frontière France-Allemagne	
B	49°01'14,25" N	8°01'07,15" E
C	48°57'49,91" N	8°01'04,69" E
D	48°57'51,10" N	7°54'31,30" E
E	48°57'06,84" N	7°54'30,86" E
F	48°57'06,74" N	7°50'24,02" E

- 1) La prolongation est sollicitée pour une durée de cinq ans. Elle viendra s'ajouter à la première prolongation accordée par Arrêté Ministériel du 15 janvier 2018 pour une durée de cinq ans à compter de la publication au JORF intervenue le 21 janvier 2018 et dont elle assurera la continuité.
- 2) Cette demande de prolongation, portée par l'actuel titulaire du titre, la société Électricité de Strasbourg, vise à permettre la réalisation d'un projet géothermique dans le cadre du Permis de Recherches susmentionné.
- 3) L'objectif du Permis de Recherches et sa prolongation est d'identifier des gîtes géothermiques dont l'exploitation devra être mise en évidence grâce aux travaux d'exploration en cours et à venir. Le but final d'Électricité de Strasbourg étant la construction et l'exploitation, sous condition d'obtention de concession, d'une ou plusieurs centrales géothermiques pour produire de la chaleur et/ou de l'électricité.

En pièces jointes de la présente lettre, vous trouverez les documents permettant l'instruction du dossier, conformément aux articles 4, 5, 43, 44 et 46 du Décret 2006-648 du 2 juin 2006 et aux articles de la section 1 du chapitre II de l'arrêté du 28 juillet 1995, à savoir :

1. Les renseignements et pièces nécessaires à l'identification du demandeur ;
2. Un mémoire détaillé indiquant les travaux déjà exécutés, leurs résultats et les dépenses déjà faites en vertu des engagements antérieurement pris. Il précise dans quelle mesure les objectifs présentés dans la première demande de prolongation ont été atteints et

Électricité de Strasbourg SA
S.A. au capital de 71 693 860 Euros
26, boulevard du Président Wilson F-67932 Strasbourg-Cedex 9
RCS Strasbourg B 558 501 912 APE 3513Z
N° d'identification intracommunautaire (TVA) FR 13 558 501 912
Tél + 33 (0) 3 88 20 60 20 Fax + 33 (0) 3 88 20 60 10
www.es.fr

Demande de 2^{ème} prolongation du Permis Exclusif de Recherches dit « Permis de Wissembourg »
Dossier d'instruction de la demande
ES_WISS_R2



- indique les perspectives qui justifient le choix du périmètre que le titulaire demande à conserver ;
3. Un document cartographique signé précisant l'emprise et les coordonnées du Permis Exclusif de Recherche réduit sollicité dit « Permis de Wissembourg » sur une carte à l'échelle du 1/100 000ème et une carte à l'échelle du 1/50 000ème ;
 4. Un programme général des travaux que les titulaires du PER projettent d'exécuter pendant la prolongation sollicitée et spécifiant leur échelonnement et l'effort financier minimal qu'ils s'engagent à consacrer à leur réalisation ;
 5. Un mémoire justificatif des capacités techniques et financières du demandeur, pour poursuivre les travaux pendant la prolongation sollicitée.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Pour Électricité de Strasbourg,

Béatrice PANDELIS,
Directrice Générale déléguée d'Électricité de Strasbourg

Électricité de Strasbourg SA
S.A. au capital de 71 693 860 Euros
26, boulevard du Président Wilson F-67932 Strasbourg-Cedex 9
RCS Strasbourg B 558 501 912 APE 3513Z
N° d'identification intracommunautaire (TVA) FR 13 558 501 912
Tél + 33 (0) 3 88 20 60 20 Fax + 33 (0) 3 88 20 60 10
www.es.fr

Demande de 2^{ème} prolongation du Permis Exclusif de Recherches dit « Permis de Wissembourg »
Dossier d'instruction de la demande
ES_WISS_R2